

L'ESSENTIEL Thierry Verhoeven

L'information simple comme bonjour



Les Européens libres, les autres pas...

Cahiers > Un endroit pour vivre

Le 19 octobre 2013 | Mise en ligne : **Lydia Magnoni**

Les accords de Schengen permettent aux citoyens européens de circuler librement d'un pays européen à l'autre. A condition que ces pays soient membres de l'espace Schengen.

Avec les accords de Schengen, les citoyens européens n'ont pas besoin de visa pour aller dans un autre pays de l'espace Schengen. Les vols d'avion entre les pays de l'espace Schengen sont considérés comme des vols intérieurs. Cela concerne les citoyens européens. Pour les non Européens, par contre, depuis ces accords, c'est beaucoup plus difficile de circuler en Europe.

Avec les accords de Schengen, on contrôle en effet beaucoup plus les frontières extérieures de l'Union européenne et on contrôle beaucoup plus les demandes d'asile. Une personne ne peut faire qu'une seule demande d'asile dans un seul pays. Si elle est refusée dans ce pays, elle est automatiquement refusée dans tous les pays de l'espace Schengen. Or, les Etats européens n'appliquent pas tous de la même manière la Convention de Genève sur les réfugiés. Un demandeur d'asile peut être accepté comme réfugié dans un pays, par contre, s'il l'avait demandé dans un autre pays, il aurait été refusé. Le demandeur a intérêt à bien choisir son pays.

L'Etat responsable de la demande d'asile est l'Etat par lequel la personne est entrée dans l'Union européenne. Ce sont généralement les pays qui sont aux frontières de l'Union européenne. La Pologne, située à l'est de l'Europe, est souvent jugée responsable des demandes d'asile de personnes de l'est de l'Europe. L'Espagne et l'Italie situées au sud de l'Europe sont souvent jugées responsables des demandes d'asile de personnes d'Afrique. La Grèce, située au sud-est de l'Europe est souvent jugée responsable des demandes d'asile de personnes du Moyen-Orient. Et malheur au demandeur d'asile en Grèce. En Grèce, il n'y a pas de garantie du respect des droits de l'homme pour les demandeurs d'asile et les demandes sont souvent à peine examinées... C'est pourquoi certains pays européens, mais pas tous, ne transfèrent pas les demandeurs d'asile en Grèce.